

Image not found or type unknown



Frais de mutation, est-ce légal?

Par **Marie**, le **25/06/2009** à **15:24**

Bonjour,
Je souhaiterais connaître si il existe une grille tarifaire pour les droit de mutation.
Je suis entrain de vendre un studio (26m²) à Paris et mon syndic (Jean XXXX S.A.) me demande, par l'intermédiaire de mon notaire, [fluo][s]558€[/s] [/fluo]au titre des honoraires de mutation.
Est-ce légal?
Dois-je les payer? Car à vrai dire je vend ce studio car j'ai du mal à joindre les 2 bouts et donc je suis revenue vivre chez mes parents.
Merci d'avance pour votre aide,
Cordialement,